

Descriptif de module : AP_51 - CollaborerFilière : **Architecture du paysage**

La description de ce module définit les conditions cadres du déroulement de l'enseignement des cours le constituant. Ces conditions peuvent être modifiées ou renouvelées d'année en année mais restent inchangées durant l'année académique en cours.

1. MModule : AP_51 - Collaborer (4 ECTS)

Type de formation : ☒ Bachelor ☐ Master

Type de module : ☒ Obligatoire ☐ A choix ☐ Additionnel

Niveau du module : ☒ Basic level course ☐ Intermediate level course
☐ Advanced level course ☐ Specialized level course

Langue : Français | Semestre de référence : S5 | Responsable du module : Fanny Briand

2. Objectifs d'apprentissage

À la fin du module, l'étudiant-e sera capable de :

- Acquérir et mettre en pratique les bases de la communication graphique : trier, sélectionner et synthétiser des informations, les mettre en forme en tant qu'élément graphique et les mettre en page sur différents supports (document multipage, affiche, planches, etc.).
- Concevoir un book et un CV graphique.
- Travailler en équipe avec ses collègues en s'aidant d'outils numériques
- Travail interdisciplinaire

3. Unités de cours

Unité de cours (UC)	Caractère	Sem. Automne	Sem. Printemps
Outils collaboratifs et mise en page Unité de cours : AP_511	Obligatoire	30p	
Semaine interdisciplinaire Terre Nature Paysage Unité de cours : AP_512	Obligatoire	30p	

**Indications en périodes d'enseignement de 45 min.*

Répartition horaire : Enseignement : périodes
 Travail autonome : périodes
 Total : périodes équivalent à 4 ECTS

4. Modalités d'évaluation et de validation

Sauf mention contraire explicite, toute évaluation est réalisée individuellement et sans aide extérieure de quelque nature que ce soit.

L'étudiant-e ayant à maîtriser seul-e les compétences attendues, le recours à toute forme d'intelligence artificielle (IA), ordinateur, téléphone, objet connecté, support d'information ou aide extérieure est proscrit, sauf indication explicite figurant dans la consigne de travail.

Lorsque l'utilisation à l'IA est autorisée, elle doit être signalée de manière explicite en lien avec la partie du travail qui en a bénéficié, et la nature de son usage précisé : traitement de données, génération de texte, résumé, synthèse documentaire, correction de tournures et syntaxe, génération ou adaptation d'image. Dans tous les cas, l'étudiant-e porte seul-e la responsabilité de tous les éléments produits.

Dans le cadre de rendus de travaux & rapports, il est impératif de respecter scrupuleusement l'intégrité académique en citant l'ensemble des sources utilisées. Toute utilisation de l'IA doit être clairement mentionnée par " contenu généré par l'IA ". Les échanges avec une IA doivent être archivés et présentés à la demande de l'enseignant. De même, tout tableau, diagramme et visuel créé à l'aide de l'IA doivent également comporter la mention "contenu généré par l'IA".

Une note minimale de 3.0 est exigée pour chaque unité d'enseignement du module. Une note inférieure entraîne l'échec du module, quelle que soit la moyenne.

Les modalités générales de validation des modules sont définies dans le « [Règlement d'études](#) ».

Coefficients de calcul de la note déterminante du module:

AP_511 – Outils collaboratifs et mise en page	=	50%
AP_512 – Semaine interdisciplinaire	=	50%

Remédiation possible : oui ☒

5. Prérequis

Pour les conditions générales de prérequis des modules voir le tableau des « Dépendances inter-modules » pour la filière Architecture du paysage.

Détail des prérequis :

- Avoir validé les modules **AP_16 Représentation 1**, **AP_24 Représentation de terrain** et **AP_36 Représentations 2**

Détail des co-requis :

- Suivre le module lors de la même année académique que le module **AP_55 Espace public**

Unité de cours : AP_511 – Outils collaboratifs et mise en page**Objectifs pédagogiques**

À la fin du cours, l'étudiant-e doit être capable de :

- Acquérir et mettre en pratique les bases de la communication graphique : trier, sélectionner et synthétiser des informations, les mettre en forme en tant qu'élément graphique et les mettre en page sur différents supports (document multipage, affiche, planches, etc.).
- Concevoir un book et un CV-mini book.
- Utiliser des plateformes numériques collaboratives telles que Miro, Microsoft Teams, etc... pour le développement de projets.

Contenu

- Mise en page, typographie, couleur, rapport texte-image, hiérarchisation, etc.
- Mise en pratique à travers la conception du book et du CV-mini book ainsi que divers exercices.
- Expérimentation de différentes plateformes numériques, gestion des droits d'accès, mise en pratique.

Répartition horaire

Enseignement :	30	périodes	
Travail autonome :	30	périodes	
Total :	60	périodes	de travail pour ce cours

Modalités d'enseignement

- ☐ Ex cathedra (amphi) ☐ Frontal participatif ☒ Atelier / Laboratoire / Séminaire

Modalités d'évaluation

- ☒ Contrôle continu (présentation orale et/ou travaux écrits)
- Exercice pratique noté.
 - Book.
 - CV graphique.
 - Carnet-mémoire numérique (p.ex. Miro) du projet réalisé dans le cadre du module *AP_55 Espace public*

Les critères et les pondérations de l'évaluation sont transmis au début du cours.

Bibliographie

- AMBROSE (Gavin) et HARRIS (Paul), Grilles, Paris, PYRAMYD ntcv, 2008.
- CHAUDOYE (Geneviève), Graphisme & édition, Paris, Editions du Cercle de la Librairie, 2010.
- DUPLAN (Pierre), JAUNEAU (Roger), JAUNEAU (Jean-Pierre), maquette & mise en page, 6e édition revue et augmentée, Paris, Editions du Cercle de la Librairie, 2008.
- GAUTIER (Damien et Claire), Mise en page(s), etc. Manuel, Paris, PYRAMYD ntcv, 2009.
- Petit manuel de graphisme, Paris, PYRAMYD ntcv, 2009.

- PERROUSSEAU (Yves), Mise en page & impression – notions élémentaires, sixième édition, Atelier Perrousseau éditeur, Moélans-Revel, 2006.
- BANN (David), Guide pratique de l'impression - du prépresse à l'imprimé, Paris, PYRAMYD ntcv, 2007.
- BLACKWELL (Lewis), typographie du 20e siècle, nouvelle édition augmentée, Paris, Editions Flammarion, 2004.
- HOCHULI (Jost), Le détail en typographie, Paris, Editions B42, 2010.
- Lexique des règles typographiques en usage à l'imprimerie nationale, Paris, Imprimerie nationale, 1990.
- Petit manuel de composition typographique, Paris, Muriel Paris, 1999.
- Guide du typographe, Sixième édition, Lausanne, Groupe de Lausanne de l'association suisse des typographes, 2000.

Responsable(s) de l'enseignement

- Fanny BRIAND (fanny.briand@hesge.ch), Michael TRANCHELLINI (michael.tranchellini@hesge.ch)
-

Unité de cours : AP_512 – Semaine interdisciplinaire Terre-Nature-Paysage**Objectifs pédagogiques**

- Travail interdisciplinaire

Contenu**Répartition horaire**

Enseignement :	30	périodes
Travail autonome :	30	périodes
Total :	60	périodes de travail pour ce cours

Cette semaine se déroule en semaine 40 sur une semaine bloc

Modalités d'enseignement

- ☐ Ex cathedra (amphi) ☐ Frontal participatif ☒ Atelier / Laboratoire / Séminaire

Modalités d'évaluation

- ☒ Contrôle continu (présentation orale et/ou travaux écrits)

Présentation orale

Responsable(s) de l'enseignement

- Olivier DONZE (olivier.donze@hesge.ch), Nicolas ORANGE (nicolas.orange@hesge.ch); Kenzo PICENNI (kenzo.picenni@hesge.ch)

Descriptif de module : AP_53 – Descriptifs techniques et gestion de chantier

Filière : **Architecture du paysage**

La description de ce module définit les conditions cadres du déroulement de l'enseignement des cours le constituant. Ces conditions peuvent être modifiées ou renouvelées d'année en année mais restent inchangées durant l'année académique en cours.

1. Module : AP_53 – Descriptifs techniques et gestion de chantier (8 ECTS)

Type de formation : ☒ Bachelor ☐ Master
 Type de module : ☒ Obligatoire ☐ A choix ☐ Additionnel
 Niveau du module : ☒ Basic level course ☐ Intermediate level course
☐ Advanced level course ☐ Specialized level course
 Langue : Français | Semestre de référence : S5 | Responsable du module : Nicolas Orange

2. Objectifs d'apprentissage

À la fin du module, l'étudiant-e sera capable de :

- Proposer des techniques de mise en œuvre adaptées aux contraintes du projet en lien avec le végétal
- Connaître et proposer des végétaux et des méthodes de plantation en mesure de garantir le développement harmonieux de la plante en milieu construit
- Appliquer les objectifs à atteindre dans le module Technique paysagère I & 2
- Proposer et décrire les constructions structurantes du projet (escaliers, murs, bassins)
- Proposer et décrire les équipements liés au fonctionnement et aux usages du projet tels les abris, pergolas, passerelles, assises etc.
- Prendre en compte et proposer des solutions adaptées aux PMR
- Définir et quantifier des matériaux pour l'établissement de commande ou descriptifs,
- Etablir le devis général d'un projet d'aménagement extérieur

3. Unités de cours

Unité de cours (UC)	Caractère	Sem. Automne	Sem. Printemps
Techniques végétales Code de l'UE : AP_531	Obligatoire	30 p	
Techniques de constructions 3 Code de l'UE : AP_532	Obligatoire	60 p	
Descriptifs et appels d'offres 1 Code de l'UE : AP_533	Obligatoire	30 p	

**Indications en périodes d'enseignement de 45 min*

Répartition horaire : Enseignement : périodes
 Travail autonome : périodes
 Total : périodes équivalent à 8 ECTS

4. Modalités d'évaluation et de validation

Sauf mention contraire explicite, toute évaluation est réalisée individuellement et sans aide extérieure de quelque nature que ce soit.

L'étudiant·e ayant à maîtriser seul·e les compétences attendues, le recours à toute forme d'intelligence artificielle (IA), ordinateur, téléphone, objet connecté, support d'information ou aide extérieure est proscrit, sauf indication explicite figurant dans la consigne de travail.

Lorsque l'utilisation à l'IA est autorisée, elle doit être signalée de manière explicite en lien avec la partie du travail qui en a bénéficié, et la nature de son usage précisé : traitement de données, génération de texte, résumé, synthèse documentaire, correction de tournures et syntaxe, génération ou adaptation d'image. Dans tous les cas, l'étudiant·e porte seul·e la responsabilité de tous les éléments produits.

Dans le cadre de rendus de travaux & rapports, il est impératif de respecter scrupuleusement l'intégrité académique en citant l'ensemble des sources utilisées. Toute utilisation de l'IA doit être clairement mentionnée par " contenu généré par l'IA ". Les échanges avec une IA doivent être archivés et présentés à la demande de l'enseignant. De même, tout tableau, diagramme et visuel créé à l'aide de l'IA doivent également comporter la mention "contenu généré par l'IA".

Une note minimale de 3.0 est exigée pour chaque unité d'enseignement du module. Une note inférieure entraîne l'échec du module, quelle que soit la moyenne.

Les modalités générales de validation des modules sont définies dans le « [Règlement d'études](#) ».

Coefficients de calcul de la note déterminante du module:

AP_531 Techniques végétales	=	25%
AP_532 Techniques de construction	=	50%
AP_533 Descriptifs et appels d'offres	=	25%

Remédiation possible : oui ☒

Au module ☐ Au cours ☒

5. Prérequis

Pour les conditions générales de prérequis des modules voir le tableau des « Dépendances inter-modules » pour la filière Architecture du paysage.

Détail des prérequis :

- Avoir validé les modules : **AP_14 Initiation au projet, AP_25 Premier projet, AP32 Sols eaux, paysages, AP_43 Techniques paysagères,**

Unité de cours : AP_531 - Techniques végétales**Objectifs d'apprentissage**

À la fin du cours, l'étudiant-e doit être capable de:

- Connaître les critères de qualités d'une plante de pépinière
- Savoir choisir les plantes en pépinière en vue d'un aménagement paysager
- Choisir substrat, irrigation, tuteurage, haubanages, protections, mulch, pour les plantations urbaines
- Gérer l'irrigation d'une plantation à l'aide de tensiomètres
- Gestion de la taille de plantation et d'entretien des arbres
- Choisir et utiliser les techniques pour plantation de plantes en afforestation
- Choisir les techniques de végétation adaptée aux contraintes locales
- Décrire les différentes techniques de formation et soins aux arbres
- Suivre un exemple de chantier de plantations avec toute la problématique liée à celui-ci
- Obtenir des réflexes sur un concept de plantation élargit

Contenus

- Visite de pépinière locale (Suisse romande) et internationale (France)
- Visites critiques de différentes plantations urbaines
- Plantation d'un arbre d'avenue avec tuteurage adapté à la situation pose de tensiomètre, suivi de plantation etc.
- Exercice et mise en situation

Répartition horaire

Enseignement : 30 périodes

Travail autonome : 36 périodes

Total : 66 périodes de travail pour ce cours

Modalités d'enseignement

☐ Ex cathedra (amphi) ☒ Frontal participatif Atelier / Laboratoire / Séminaire

Modalités d'évaluation

☒ Contrôle continu (présentation orale et/ou travaux écrits)

Les critères et les pondérations de l'évaluation sont transmis au début du cours.

Références bibliographiques (entre 3 et 10 références)

- Jeanne Millet, **Le développement de l'arbre**, éditions Multi Mondes, 2015
- Christophe Drenou, **L'arbre au-delà des idées reçues**, CNPF 2016
- B. Delcroix, C. Herman, L. Husquin, **L'arbre un être vivant / comprendre et accompagner le développement des arbres d'ornement**, Weyrich 2009
- Anaïs Coulon, Olivier Damas, **Créer des sols fertiles**, Le Moniteur 2016

- Mailliet L. Bongery C. **L'arboriculture urbaine Annexes**, Tec & Doc Paris 1993
- C-M Gillig, N. Amann, **L'arbre en milieu urbain**, Infolio, Genève, 2008
- C. Mollie, **Des arbres dans la ville, l'urbanisme végétal**, Actes Sud, 2009
- F. Hallé, **Du bon usage des arbres**, Actes Sud, 2011
- C. Drénou, **Face aux arbres**, Ulmer, 2009
- F. Hallé, **Plaidoyer pour l'arbre**, Actes Sud, 1988
- F. Hallé, **Eloge de la plante**, Seuil, 1988
- C. Drénou, **La taille d'ornement**, Institut pour le développement forestier, 1999
- C. Drénou, **Les Racines**, Institut pour le développement forestier, 2006
- **L'arbre un être vivant!**, Weyrich, 2009
- M Courajoud, **Le paysage est l'endroit où le ciel et la terre se touchent**, Actes Sud, 2010
- F. Dagognet, **Mort du paysage?**, Champ Vallon, 1982
- R. Dumas, **Traité de l'arbre**, Actes Sud, 2002
- R. Reynolds, **On Guerrilla gardening**, Bloomsbury, 2008
- G. Clément, **Eloge des vagabondes**, Nil éditions, 2011
- J. Millet, **L'architecture des arbres des régions tempérées**, Multi mondes, Québec, 2012

Responsable(s) de l'enseignement

- David SUMI

Unité de cours : AP_532 - Techniques de constructions 3**Objectifs d'apprentissage**

À la fin du cours, l'étudiant-e doit être capable de:

- Proposer des techniques de mise en œuvre adaptées aux contraintes du projet et en lien avec le végétal, avec discernement et dans un esprit de rationalisation et d'économie de moyens.
- Appliquer les objectifs à atteindre en technique de construction 1 & 2
- Décrire, planifier et appliquer au projet la construction des ouvrages figurants dans la table des matières technique de construction 3 (voir ci-après)
- Définir et quantifier les matériaux pour l'établissement de descriptifs
- Connaître et proposer des matériaux en lien avec le projet et techniques constructives

Contenus

- Présentation théorique de méthodes de construction, support de cours
- Exercices détails de construction et coupes élaborées en cours, exercices de mise en situation

Table des matières**PIECES D'EAU**

- Piscines privées, pataugeoires publiques
- Etangs, biotopes humides
- Cours d'eau, canaux
- Fontaines, bassins
- Bassin baignade naturelle

CONSTRUCTIONS, MACONNERIE

- Murs de jardin, (béton, pierres, préfabriqués)
- Escaliers, rampes, gradins
- Passerelles, belvédères, garde-corps
- Clôtures, barrières, palissades
- Portails, piliers, automatisation
- Abris, couverts

EQUIPEMENT

- Mobilier urbain, de jardin
- Eclairage
- Arrosage

Répartition horaire

Enseignement : périodes

Travail autonome : périodes

Total : périodes de travail pour ce cours

Modalités d'enseignement

☐ Ex cathedra (amphi) ☒ Frontal participatif Visites chantiers et réalisations

Modalités d'évaluation

☒ Contrôle continu (présentation orale et/ou travaux écrits) dossiers, rapports de visites

Références bibliographiques (entre 3 et 10 références)

- Cours photocopiés Techniques construction 3 / E Amos

HEPIA AP_53 – DESCRIPTIFS TECHNIQUE ET GESTION DE CHANTIER

- Jardin, Vocabulaire typologique et technique Monique Mosser, éd. du Patrimoine
- Bibliographie spécifique indiquée dans le cadre du cours
- Konstruktionsdetails im Garten und Landschaftsbau / Medhi Mahabadi / éd Ulmer
- Constructing Landscape by Astrid Zimmermann / éd Birkhäuser
- Construction et architecture paysagère by Robert Holden Dunod and Jamie Liversedge

Responsable(s) de l'enseignement

- Nicolas Gherardi (nicolas.gherardi@hesge.ch)

Unité de cours : AP_533 - Descriptifs et appels d'offres 1**Objectifs d'apprentissage**

À la fin du cours, l'étudiant-e doit être capable de:

- Etablir un descriptif chronologique des travaux, incluant les techniques et les solutions constructives en lien avec un projet (si possible celui d'un semestre précédant comme application pratique)
- Etablir les quantités par mesures sur plan (avant-métrés), théoriques ou in situ, définir l'unité de mesure
- Discerner devis et soumission, faire le lien avec le suivi et la facturation des travaux
- Etablir un dossier d'appel d'offre avec cahier des conditions générales et particulières

Contenus

- Coupes techniques et projet des semestres 3 et 4

Répartition horaire

Enseignement : périodes

Travail autonome : périodes

Total : périodes de travail pour ce cours

Modalités d'enseignement

☐ Ex cathedra (amphi) ☒ Frontal participatif Atelier / Laboratoire / Séminaire

Modalités d'évaluation

☒ Contrôle continu (présentation orale et/ou travaux écrits)

Références bibliographiques

- CAN (Catalogue des articles normalisés du CRB)
- Logiciel de gestion de chantier « Baubit » de ABBF Bausoft AG ou tout autre logiciel de soumission et gestion de chantier

Responsable(s) de l'enseignement

- Vincent OSSELIN

Descriptif de module : AP_55 - Espace public

Filière : Architecture du paysage

La description de ce module définit les conditions cadres du déroulement de l'enseignement des cours le constituant. Ces conditions peuvent être modifiées ou renouvelées d'année en année mais restent inchangées durant l'année académique en cours.

1. Module : AP_55 - Espace public (14 ECTS)

Type de formation : ☒ Bachelor ☐

Type de module : ☒ Obligatoire ☐ ☐

Niveau du module : ☒ Basic level course ☐

☐ ☐

Langue : Français | Semestre de référence : S5 | Responsable du module : **Julien Joly**

2. Objectifs d'apprentissage

À la fin du module, l'étudiant-e sera capable de :

- Développer un projet d'aménagement d'espace public depuis le diagnostic élargi jusqu'au détail d'exécution de technique constructive et végétale
- Mettre en relation les dimensions conceptuelles, végétales et techniques du projet
- Connaître et analyser et s'inspirer de références d'aménagements similaires

3. Unités de cours

Unité de cours (UC)	Caractère	Sem. Automne	Sem. Printemps
Projet jardins/espace public Code de l'UE : AP_551	Obligatoire	45 p	
Conception végétale en espace public Code de l'UE : AP_552	Obligatoire	45 p	
Conception technique en espace public Code de l'UE : AP_553	Obligatoire	45 p	

**Indications en périodes d'enseignement de 45 min.*

Répartition horaire : Enseignement : périodes
 Travail autonome : périodes
 Total : périodes équivalent à 14 ECTS

4. Modalités d'évaluation et de validation

Sauf mention contraire explicite, toute évaluation est réalisée individuellement et sans aide extérieure de quelque nature que ce soit.

L'étudiant-e ayant à maîtriser seul-e les compétences attendues, le recours à toute forme d'intelligence artificielle (IA), ordinateur, téléphone, objet connecté, support d'information ou aide extérieure est proscrit, sauf indication explicite figurant dans la consigne de travail.

Lorsque l'utilisation à l'IA est autorisée, elle doit être signalée de manière explicite en lien avec la partie du travail qui en a bénéficié, et la nature de son usage précisé : traitement de données, génération de texte, résumé, synthèse documentaire, correction de tournures et syntaxe, génération ou adaptation d'image. Dans tous les cas, l'étudiant-e porte seul-e la responsabilité de tous les éléments produits.

Dans le cadre de rendus de travaux & rapports, il est impératif de respecter scrupuleusement l'intégrité académique en citant l'ensemble des sources utilisées. Toute utilisation de l'IA doit être clairement mentionnée par " contenu généré par l'IA". Les échanges avec une IA doivent être archivés et présentés à la demande de l'enseignant. De même, tout tableau, diagramme et visuel créé à l'aide de l'IA doivent également comporter la mention "contenu généré par l'IA".

Les modalités générales de validation des modules sont définies dans le « [Règlement d'études](#) ».

Coefficients de calcul de la note déterminante du module:

AP_551 – Projet Jardins- espace public	=	34%
AP_552 – Conception végétale en espace public	=	33%
AP_553 – Conception technique en espace public	=	33%

Une moyenne de module inférieure strict à 3.5 entraîne l'échec et le recommencement du module.

Pour valider le module deux des 3 cours (cours projet, conception végétale et conception technique) doivent avoir au minimum la note de 4, et le troisième cours une note minimale de 3.5.

Si la note obtenue à la présentation finale du projet est inférieure à 3.5, seule cette note compte pour la moyenne de l'unité de cours, ce qui entraîne l'échec au module.

Les rendus se font à l'heure précise indiquée dans le programme de l'atelier, un rendu hors délai entraîne la non-évaluation du travail. Le travail déposé sur la plateforme doit être identique à celui présenté en classe.

Remédiation possible : non
Ni au module ni au cours ☐

5. Prérequis

Pour les conditions générales de prérequis des modules voir le tableau des « Dépendances inter-modules » pour la filière Architecture du paysage.

Détail des prérequis :

- Avoir validé les modules : **AP_14 Initiation au projet, AP_25 Premier projet, AP_35 Avant-projet, AP_42 Projet**

Détail des co-requis :

Suivre le module lors de la même année académique que le module **AP_51 Collaborer**

Unité de cours : AP_551 - Projet jardin/espace public**Objectifs d'apprentissage**

Dans ce semestre, l'étudiant doit activer rapidement les acquis des années précédentes (par exemple tous les cours relevant de l'analyse d'une situation, permettant une première compréhension de certaines entités bâties, végétales ou urbaines présentes sur le site ou lisibles grâce à la cartographie et, plus généralement, grâce au corpus iconographique). S'appuyer sur des outils multiples de travail, d'analyse et de comparaison, tels que articles, livres, récits, iconographies (cartes, tableaux, photos, films, etc.), mais également cours, conférences, voyages, échanges avec d'autres voyageurs, d'autres acteurs du territoire... L'étudiant doit mettre en relation les différentes données mises à jour, dans leur état actuel et dans leur devenir possible. Ceci afin de servir le projet, pour répondre à la fois aux attentes du programme, et tendre vers une certaine générosité vis-à-vis du lieu et des personnes qui l'habitent. En développant le projet, L'étudiant se méfiera des « frivolités » spatiales ou décoratives, préférant dès lors s'interroger sur ce qui confère un réel sens aux lieux et améliore, notamment, la vie des gens aussi bien sur le plan individuel que collectif, tout en s'insérant de façon sensée dans une vision plus large, que nous pouvons définir comme « territoriale ».

À la fin du cours, l'étudiant-e doit être capable de:

- De saisir un site dans ses multiples aspects physiques, sociaux et économiques. Ce travail nécessite une immersion répétée dans le site afin de multiplier les expériences, les approches et les regards.
- De maîtriser le programme d'aménagement spécifique d'un espace public situé au bord d'un milieu aquatique. Cette compréhension abordera autant le milieu physique et biologique, que la perception symbolique.
- D'articuler l'approche d'un site effectuée par des populations différentes en âge, objectifs et nombre (enfants, adultes, familles, groupes d'écoliers, foule, etc.) et les relations entre un espace très vaste et des usages quotidiens,
- D'utiliser les échelles de représentation adaptées aux problématiques abordées et, progressivement, être à même de dessiner à l'échelle appropriée. Cela induit une approche du projet qui intègre toutes les échelles, afin d'éviter ou au moins d'anticiper les erreurs.
- De développer un projet d'aménagement d'espace public jusqu'au plan d'exécution.
- D'adapter ses moyens de communication graphique et orale à un maître d'ouvrage public.
- De connaître, d'analyser et de présenter des références d'aménagements publics situés au bord de l'eau, de préférence parcourus physiquement plutôt qu'entrevues sur internet. Ce travail permet, au fil du temps, de construire "ses références" et de s'appuyer sur elles pour évaluer ses propres hypothèses de travail.
- De proposer des intentions qui soient pertinentes par rapport au site étudié, de prendre en compte les principes de ménagement et de respect du site.
- De proposer une réflexion par rapport au fonctionnement du site à long terme en prenant en compte ses usages et ses caractéristiques environnementales et climatiques.

Contenu

Le projet repose sur des apports théoriques et sur le travail en atelier, ponctué d'aller/retour sur le site. Ce dernier alterne la recherche de documents, le travail personnel et le travail d'équipe, la planification d'objets élémentaires comme des études plus approfondies. Les expériences plastiques et graphiques, sous forme de maquettes notamment, se mènent dans l'atelier et durant les autres jours de la semaine. Les cours théoriques dits « magistraux » sont dispensés régulièrement par les enseignants d'atelier de projet et par les enseignants de composition végétale et technique de mise en œuvre. Il va sans dire qu'une présence assidue et attentive des étudiants est indispensable aussi bien aux moments plutôt collectifs (cours, visites...) qu'aux moments plus individuels (suivi de projet, suivi de technique et de plantations). En ce qui concerne le déroulement concret de l'atelier, il est demandé à chaque étudiant de suivre les consignes hebdomadaires des enseignants

(« étape d'atelier ») d'éléments à rendre (support papier, calque ou maquette, la présentation sur écran est à proscrire). L'étudiant qui ne respecte pas ces consignes ne bénéficiera d'aucun suivi de la part de l'enseignant ce jour-là.

Toute approche de la pensée du paysage ne peut faire l'impasse sur une culture générale d'une part et sur une culture du projet, abordée selon de multiples points de vue (technique, forme, théories, etc.). A cet effet, les conférences sont des moments privilégiés et riches auxquels il vous est demandé de participer : ils sont partie intégrante de l'enseignement en atelier (donc considérés comme des cours magistraux) et il sera demandé à chaque étudiant de tenir un cahier aussi bien de ces conférences, des visites ou des cours magistraux qu'il a suivi.

Les étudiants travaillent par groupe de 2 (éventuellement par 3 ou 4) au moment de l'analyse mais surtout individuellement pour établir leur projet. Tout au long de l'atelier, ils collaborent, débattent, font évoluer ensemble leur projet. Chaque semaine, les étudiants montrent, impérativement sur papier et/ou en maquette, l'évolution de leurs réflexions et de leurs propositions à l'enseignant sur des documents propres, clairs et compréhensibles. L'expression et la précision des documents évoluent avec le projet.

Répartition horaire

Enseignement : heures

Travail autonome : heures

Total : heures de travail pour ce cours

Modalités d'enseignement

☐ Ex cathedra (amphi) ☒ Frontal participatif ☒ Atelier / Laboratoire / Séminaire

Modalités d'évaluation

☒ Contrôle continu (présentation orale et/ou travaux écrits)

La note du module est acquise lors d'évaluations communes aux trois cours composant le module « Espace public» (Projet espace public et bords d'eau, Conception végétale en espace public et Conception technique en espace public). Une validation individuelle par cours est donc impossible. L'évaluation est faite par l'ensemble des enseignants du module « Espace public», lors de présentations communes. Le cours « L'espace public et bords d'eau» est évalué en contrôle continu (présentation orale et/ou travaux écrits). L'évaluation porte sur les planches graphiques et la présentation orale des projets. Les présentations et les critiques sont considérées comme des temps forts de l'atelier et de l'apprentissage du projet. La présence de l'ensemble des étudiants est obligatoire pendant toute la durée des journées de présentation. La critique du travail se fait oralement lors de chaque présentation.

Les documents à rendre au niveau du rendu intermédiaire comporteront au moins l'analyse de chaque étudiant par rapport au travail de groupe effectué, le plan masse permettant de saisir la clarté des intentions, la pertinence par rapport aux éléments du programme. Le nombre de planches ainsi que leur format seront définis pour chaque atelier.

Pour le rendu final, les critères d'évaluation porteront sur la cohérence de la démarche de projet, le développement des thèmes validés lors du rendu intermédiaire, les interactions entre les problématiques soulevées lors de l'analyse et du rendu intermédiaire, la maîtrise des détails (niveaux, matériaux, mobilier,...), la précision et la lisibilité des documents, la pertinence des références proposées par l'étudiant et enfin, la qualité de la présentation et de la défense orale. L'attitude de l'étudiant (présence dans les ateliers, rigueur dans le travail, progrès au cours du semestre,...) sera également évaluée. Au niveau du rendu final, il est attendu de l'étudiant l'équivalent de 2 planches A0.

Les différents documents demandés sont notés. Un coefficient donne leur pondération dans la note finale de l'atelier. Cette pondération est précisée dans le programme d'atelier. Si une notation est donnée pour un groupe d'étudiant, les étudiants du groupe obtiennent la même note. Sauf modification précisée durant le semestre par les enseignants, le respect des éléments de rendu demandés est impératif. Les éléments des rendus peuvent être modifiés par les enseignants durant le semestre. Ces modifications sont notifiées par mail à l'ensemble des étudiants.

Important :

Si la note obtenue à la présentation finale du projet est inférieure à 3.5, seule cette note compte pour la moyenne de l'unité de cours, ce qui entraîne l'échec au module.

Références bibliographiques

La bibliographie est donnée dans le cadre du cours

Responsable(s) de l'enseignement

- Elliott Dujardin (eliott.dujardin@hesge.ch)
- Julien Joly (julien.joly@hesge.ch)

Unité de cours : AP_552 - Conception végétale_ Espaces publics**Objectifs d'apprentissage**

À la fin du cours, l'étudiant-e doit être capable de :

- Développer une stratégie et des intentions de conception végétale
- Développer l'ensemble des documents permettant sa compréhension et communication
- Développer un projet végétal en cohérence avec un lieu, un terrain, des milieux et des volontés spatiales
- Utiliser et associer la gamme des strates végétales en fonction de leurs connaissances
- Savoir représenter le végétal dans ses caractéristiques sensibles et spatiales.
- Savoir réaliser un diagnostic paysager du végétal existant, Analyse critique et orientée de l'ensemble de la végétation et des espaces corrélatifs de l'espace du site existant.
- Développer des principes de plantation pour l'ensemble d'un espace public
- Décrire les solutions techniques de plantation
- Décrire les contraintes d'entretien de ses propositions et de conduite du végétal, descriptif de l'évolution des structures

Contenus

- Apports pédagogiques spécifiques durant l'atelier
- Présentation et discussion hebdomadaire en atelier de l'avancement du travail
- Exercices spécifiques en relation avec les thèmes abordés
- Visites de sites
- Production de documents techniques, plans, coupes, détails de construction, inventaire de matériaux
- Rendus graphiques et présentation orale, travail sous supervision dans le cadre de l'atelier

Répartition horaire

Enseignement : 45 périodes

Travail autonome : 100 périodes

Total : 145 périodes de travail pour ce cours

Modalités d'enseignement

☐ Frontal participatif ☒ Atelier

Modalités d'évaluation

☒ Contrôle continu (présentation orale et/ou travaux écrits)

Important :

Si la note obtenue à la présentation finale du projet est inférieure à 3.5, seule cette note compte pour la moyenne de l'unité de cours, ce qui entraîne l'échec au module.

La note de l'unité d'enseignement est calculée en faisant une moyenne des notes obtenues pendant le semestre. Les dates des rendus sont transmises au début du cours.

Références bibliographiques

La bibliographie est donnée dans le cadre du cours

Responsable(s) de l'enseignement

- Elliott Dujardin (eliott.dujardin@hesge.ch)
- Julien Joly (julien.joly@hesge.ch)

Unité de cours : AP_553 - Conception technique en espace public

Objectifs d'apprentissage

À la fin du cours, l'étudiant-e doit être capable de :

- Proposer et appliquer les éléments de Technique appliquée 1 & 2 aux thématiques « espace public et bords d'eaux »
- Interpréter et s'approprier un plan de représentation technique de l'état existant incluant la partie végétale, les réseaux souterrains, les constructions existantes, la topographie, l'hydrographie et les courbes de niveaux. Le compléter ou le réaliser si nécessaire.
- Proposer un concept technique intégrant la topographie, la question des bords d'eau, le traitement des limites, les usages publics. Respecter les contraintes naturelles et réglementaires.
- Établir des détails et des coupes de construction en lien avec l'état d'avancement du projet et de l'enseignements du cours « Technique de construction 1, 2 et 3 », notamment la question des constructions et équipements, l'accessibilité aux PMR et les aménagements type passerelles, pergolas, belvédères, etc.).
- Présenter et expliciter les options techniques et les choix de matériaux
- Produire des documents respectant les normes et usages de la profession.

Contenus

- Apports pédagogiques spécifiques durant l'atelier
- Présentation et discussion hebdomadaire en atelier de l'avancement du travail
- Exercices spécifiques en relation avec les thèmes abordés
- Visites de sites
- Production de documents techniques, plans, coupes, détails de construction, inventaire de matériaux
- Rendus graphiques et présentation orale, travail sous supervision dans le cadre de l'atelier

Répartition horaire

Enseignement : 45 périodes

Travail autonome : 100 périodes

Total : 145 périodes de travail pour ce cours

Modalités d'enseignement

☐

☒ Frontal participatif

☒ Atelier

Modalités d'évaluation

- ☒ Contrôle continu (présentation orale et/ou travaux écrits).

Important :

Si la note obtenue à la présentation finale du projet est inférieure à 3.5, seule cette note compte pour la moyenne de l'unité de cours, ce qui entraîne l'échec au module.

Références bibliographiques

- Normes SIA 118/318 et 318
- Norme SIA 500 (PMR)
- Cours photocopiés Techniques construction 3 / E Amos
- Jardin, Vocabulaire typologique et technique / Monique Mosser, éd. du Patrimoine
- Bibliographie spécifique indiquée dans le cadre du cours
- Konstruktionsdetails im Garten und Landschaftsbau / Medhi Mahabadi / éd Ulmer
- Constructing Landscape by Astrid Zimmermann / éd Birkhäuser
- Construction et architecture paysagère by Robert Holden Dunod and Jamie Liversedge
- Le Manuel du Paysagiste, Eric Amos, Presses Polytechniques Romandes

Responsable(s) de l'enseignement

- Eliott Dujardin (eliott.dujardin@hesge.ch)
- Julien Joly (julien.joly@hesge.ch)